

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 49.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 28 OCTOBRE 1836.

Vol. II.

**Conditions.**—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un AN par an, payable à la fin de chaque mois.  
On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque trimestre d'avance.  
Les personnes qui ont l'honneur de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à fin du mois, et ceux de la campagne au jour d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.  
Les avis se payent une place pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.  
Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de \$40 à \$50, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.  
On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramaud.  
A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Théron Le Blanc.  
A Donaldson, chez F. Rose, instituteur.  
Aux Attakapas, à Mr. Dumartret, et au juge Bryant.

**AVIS.**—Attendu que Stephen Van Winkle, Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des divers obligations qu'il a souscrites, comme principal le 26 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Arnold Beauvais, les cautions—le 27 de Décembre 1823, conjointement avec Charles Morgan et Arnold Beauvais, ses cautions—le 7 Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et François V. Horn, ses cautions—le 17 Octobre 1825, conjointement avec Charles Morgan et Arnold Beauvais, ses cautions—le 26 Février 1826, conjointement avec Charles Morgan et Vincent Balmère, ses cautions—le 30 Janvier 1827, conjointement avec Charles Morgan et Auguste Leblanc, ses cautions—et le 21 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Morgan et Arnold Beauvais, ses cautions, soient levées et annulées.  
Avis est par le présent donné à toutes personnes co-intéressées de débiter par écrit au bureau du secrétaire d'Etat dans l'espace de quatre-vingt-dix jours après la dernière publication, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.  
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour de Juillet mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.  
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.  
P. DERBIGNY,  
Secrétaire d'Etat } 14 juillet.

**AVIS.**—Daniel Grégoire Bordumet, à l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il a contracté une raison de commerce avec Mr. Antoine Mathieu Bordumet, son père, à Bordeaux ; que lui seul sera le gérant de la société à la Nouvelle-Orléans, et qu'à l'expiration du 1er. Juillet 1828 la signature sociale de la maison : la Nlle. Orléans, sera, D. G. Bordumet & Co.  
De plus, il a l'honneur d'annoncer aux négociants de cette ville, et de la Louisiane qui seraient avoir des assurances commises sur la place de Bordeaux, qu'il vient de recevoir du syndicat des assureurs de cette dernière ville, pleins pouvoirs de le représenter dans toutes affaires d'assurances, et dans le cas d'avaries particulières, grosses et communes, soit sur corps du bâtiment soit sur marchandises, messieurs les intéressés sont invités de faire viser leurs comptes de réclamations par l'agent général D. G. Bordumet, à défaut de quoi ils seraient de nul effet, et refusés au paiement.  
28 juin—  
VICT. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par le brick Levant, de Bordeaux, 100 barils de 18 gallons eau-de-vie blanche Sme. prouvée, 400 caisses vin rouge de Médoc 4 caisses liqueurs, Jarjettes et vermouths, 30 barriques vin rouge vieux, de Médoc. EN MAGASIN : 300 barriques vin rouge, diverses qualités, 30 tierçons vin blanc, Sauternes, Grave et Hainaut, 200 caisses vins rouge et blanc, 50 pipes eau-de-vie de Cognac 4e. prouve 50 pipes bouteilles de Bordeaux.

**ETAT DE LA LOUISIANE**  
Vente par le Marshall.  
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.  
Un emplacement N° 5 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 6 dans l'île N° 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 15 dans l'île N° 17 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 21 dans l'île N° 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 6 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 10 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 12 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 8 dans l'île N° 17 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 10 dans l'île N° 17 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 10 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 5 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 7 dans l'île N° 17 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 2 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 3 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 4 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 9 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 7 dans l'île N° 2 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 10 dans l'île N° 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 13 dans l'île N° 2 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 11 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 6 dans l'île N° 37 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 7 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 11 dans l'île N° 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 8 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
LES MEMES—contre  
Un emplacement N° 7 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.  
EN vertu des ordres de saisie lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Prévost juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hewlett, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugements rendus dans les affaires ci-dessus.  
Conformément aux dispositions de la 2de. section de l'acte pour fixer le mode dont lesdites emplacements et autres terres situées dans la cité de la Nlle. Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle. Orléans, et pour d'autres objets approuvés le 18 Mars 1828.  
LOUIS DAUNOY,  
Marshal. 16 Août—Sm.

**CHAPEAUX DE CASTOR.**  
RUE DU CANAL N° 18.  
NICHOLS & KEELER ont l'honneur de recevoir par le navire *Phœnix*, venant de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 18 août.

**POUR NEW-YORK.**  
La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :  
Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 22 d'Octobre.  
Le navire TALMA, capt Marshall, Le 8 de Novembre.  
Le navire KENTUCKY, capt Bathbone, Le 23 de Novembre.  
Le navire ILLINOIS, capt Waterman, Le 8 de Décembre.  
Le navire TENNESSEE, capt. Fowler, Le 23 de Décembre.  
Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des audits navires.  
L'époque de leur départ de New-York, est de six à dix jours de chaque mois.  
25 oct Foster & Hutton.

**AVIS.**—Attendu que Stephen Van Winkle, Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des divers obligations qu'il a souscrites, comme principal le 26 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Arnold Beauvais, les cautions—le 27 de Décembre 1823, conjointement avec Charles Morgan et Arnold Beauvais, ses cautions—le 7 Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et François V. Horn, ses cautions—le 17 Octobre 1825, conjointement avec Charles Morgan et Arnold Beauvais, ses cautions—le 26 Février 1826, conjointement avec Charles Morgan et Vincent Balmère, ses cautions—le 30 Janvier 1827, conjointement avec Charles Morgan et Auguste Leblanc, ses cautions—et le 21 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Morgan et Arnold Beauvais, ses cautions, soient levées et annulées.  
Avis est par le présent donné à toutes personnes co-intéressées de débiter par écrit au bureau du secrétaire d'Etat dans l'espace de quatre-vingt-dix jours après la dernière publication, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.  
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour de Juillet mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.  
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.  
P. DERBIGNY,  
Secrétaire d'Etat } 14 juillet.

**EDUCATION.**—Une personne connaissant parfaitement l'Anglais et ayant aussi une connaissance des langues Française et Latine désire employer une partie de la journée à donner des leçons particulières.  
S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on donnera des recommandations. 5 à

**AVIS.**—Le soussigné ayant fixé sa résidence dans la paroisse de St. Charles, à 2 ou 3 milles au-dessus de Bayou Lafourche, et du même bord, y continue l'exercice de sa profession, et suivra régulièrement les cours de disant dans les paroisses Est et Ouest Baton-Rouge, Pointe Coupée, St. Jacques, Ascension et autres de l'intérieur de la Louisiane.—En se chargeant des affaires qui lui seront confiées, le soussigné stipule toujours, lorsque ses clients en manifesteront le désir, de conduire lui-même sans augmentation d'honoraires, ces affaires jusqu'à l'appel inclusivement, si le cas y échet.—Près de vingt ans de pratique, tant à la Nlle-Orléans que dans les paroisses susdites, se sent dispenser le soussigné de la nécessité de dire que son zèle, ses soins et son activité ne laisseront jamais rien à désirer à ses clients pour le succès des causes qui lui seront confiées. Le soussigné a confié à son confrère, Mr. P. Soult, avocat résidant à la Nlle-Orléans, et associé avec Mr. Louis Moreau Lislet, la suite, (selon la liste qu'il lui a remise) des affaires de son cabinet non encore terminées; les talens de Mr. Soult, les grandes lumières de Mr. Moreau Lislet, et son associé, sont les meilleurs garans qu'on puisse désirer que ces affaires seront conduites à leur fin d'une manière convenable, indépendamment de ce que le soussigné, toutes les fois que des affaires en appel le conduiront au ville, joindra ses soins à ceux de ces Messieurs.  
Toutes personnes de la Nlle-Orléans, ayant des communications à faire au soussigné, peuvent les lui faire parvenir avec célérité en les donnant à son fils Adolphe Cuvillier, commis au greffe de la Cour Suprême, demeurant rue St. Pierre, no. 47, vis-à-vis de la prison de l'Etat.  
Yberville, ce 8 Aout 1828.  
18 aout—3, 1ps CUVILLIER.

**FORESTIER & Co. ST. PIERRE & ROYALE.**  
LES soussignés offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivants, en débarquement de France :  
Ainé,  
Corinne,  
Colonne aromatique,  
Sofas oriental,  
Jaspé en poudre,  
Huile de Croton,  
Essence de Sassafras,  
De Sabine,  
De Cassie,  
Vermillon de Chine,  
Bain de Genève,  
Sagou,  
Arrow Root,  
On trouve toujours chez eux le *Mod. Anti-Siphilitique* de M. Guille, le *Breuvé* de Dr. Le Roy, ainsi que tous les articles relatifs à leur profession.  
FORESTIER & Co. 9 Aout.

**AVENDRE.**—24 mille cigares de la Havane en caisses, demi caisses, quarts et dixièmes, qualité supérieure. Sirop de calabasses. Une quantité de bottes de tuyaux et pipes.  
40 bouteilles d'eau de fleurs d'orangers. SOLANA & ARIZA. Bouteigners des rues St. Pierre et Bourbon. 18 aout.

**DEPOT DU VÉRITABLE REMÈDE DE LE ROY**  
TENE PAR A. MICHOUD.  
L'ANCIEN Dépôt de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, est maintenant en face de la Halle; succin des rues de la Loye et Madison.  
Prix avec les instructions, par quif \$175, voir n° 11, ensemble tous les ouvrages de Dr. Le Roy à \$1 le volume.  
Ant. Michoud tient également un Dépôt d'ARTICHAUX du Dr. Guillet de Paris. Prix \$1 75 la bouteille avec le livre.  
Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve tous les sortes d'objets en quincaillerie, armes, marbres, verreries, filices, cordes à linge, huile, bouchons fins, vin &c &c. &c.  
ON Y DÉTAILLE  
12 livres de beau Sucre pour \$1, et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une pintre. 22 aout.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
**BAINS FUMIGATOIRES.**  
Mr. RENOY, Docteur en Médecine, à l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Coudé, presque à l'enseigne de la rue de Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.  
8 Juillet.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
**BAINS FUMIGATOIRES.**  
Mr. RENOY, Docteur en Médecine, à l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Coudé, presque à l'enseigne de la rue de Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.  
8 Juillet.

**EN** débarquement des navires Illinois et Missouri et à vendre par le soussigné.  
10 balles Indiennes françaises,  
3 " Mousselines " "  
1 " Schals " " 7-8  
5 ca. Coudé grs Fil coté,  
2 " Schals pique,  
1 " Velours éton,  
4 " Dentelles coté,  
2 " Echarpes et Fichas gaze,  
De plus un Magnon.  
10 balles Coton écu 58 pouces,  
25 douz. Kirchenwasser 1ère. qualité.  
P. E. SORBE.  
rue Royale N° 1  
28 aout.

**SANGSUES à 50 cents.**  
AVENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.  
Les articles suivants sont offerts à des prix modérés, savoir :  
Elixir anti-glaireux du Dr. Guille  
5 livres sulfate de quinine  
Bandages herniaires, sondes  
Bougies et canules en gomme élastique  
Pessaires à l'usage des pharmaciens  
Boîtes en cartons assorties  
Blanc des sultans pour adoucir la peau  
Rouge pour la toilette  
Pastilles de séral pour parfumer les appartemens  
Baume de copahu inodore  
Mira Japonais &c. &c. 18 avril

**Peaux Sèches.**  
94 Peaux Sèches à vendre par D. G. BORDUZAT & Co., Rue Royale, No. 108. 15 aout

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
**BAINS FUMIGATOIRES.**  
Mr. RENOY, Docteur en Médecine, à l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Coudé, presque à l'enseigne de la rue de Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.  
8 Juillet.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
**BAINS FUMIGATOIRES.**  
Mr. RENOY, Docteur en Médecine, à l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Coudé, presque à l'enseigne de la rue de Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.  
8 Juillet.

**BEURRE.**—En débarquement du bateau à vapeur Jubilee, 37 féquins beurre du mois de Mai, à vendre par S. PAXTON & Co 4 juin

**CHAPEAUX Blancs, de castor.**  
NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX Blancs, de première qualité et de la dernière mode de New-York.  
23 avril

**ARRIVEE** par la *Novelane*, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné.  
Fromage de Hollande, dit tête de mort  
Fromage de Gruyère de la Suisse.  
Fromages de Tours en boîtes de dix livres.  
Figues de Marseille,  
Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c 8 mai. F. BARTOULIN.

**ANTOINE MICHOUD** propriétaire de la partie du Territoire dit Chef-Mentour, limitée par la rivière de ce nom, le Lac Pontchartrain, le Bayou Sauvage et les vacheries de Mrs. Milne et héritiers Droux, voulant établir un vacherie, prie les propriétaires des animaux qui sont actuellement dans ce vaste pâturage, d'avoir à les retirer dans un délai de 60 jours, passé lequel, comme ces animaux sont furieux et féroces sur les hommes qui passent, il les fera tuer au fusil, et les laissera morts sur place. 3 sept.

**EN** débarquement du bateau à vapeur Patriot et à vendre par les soussignés. 36 rouleaux corde d'emballage, 16 sacs ficelle. 11 Juin GOTTSCHALE & REIMERS

**MERRAINS A PIPE**—16000 merrains à pipe à vendre par A. BORDUZAT & Co. Rue Royale n° 108. 14 juillet

**SUCRE.**—69 boucauds beau sucre des Attakapas, à vendre par Gordon, Forstall & Co. No. 23, rue Toulouse 4 juin

**ARRIVEE** par la *Novelane*, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné.  
Fromage de Hollande, dit tête de mort  
Fromage de Gruyère de la Suisse.  
Fromages de Tours en boîtes de dix livres.  
Figues de Marseille,  
Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c 8 mai. F. BARTOULIN.

**LES** soussignés viennent de recevoir par le navire le Commerce, un joli assortiment de bijouterie parfaitement dorés, tels que bracelets, boucles de ceinture et belles parures à la Dame Blanche &c. 23 juil. Ch. JOURDAN & Co.

**AVENDRE.**—Oigne portatif, ayant huit cylindres dont deux jouant l'office divin et pouvant servir dans une église, on le donnera à bon compte. Le propriétaire étant sur le point de partir. S'adresser à M. Ch. Jourdan & Co. Libraires. 14 avril Ch. JOURDAN & Co.

**FAVINE, GRAISSE ET BEURRE.**—500 barils farine fraîche supérieure, 50 féquins graisse, bonne qualité, 20 féquins beurre frais, en débarquement, et à vendre par JOHN P. PAXSON, Rue Conti, N° 23. 28 Aout